



Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- présents titulaires : 13  
- suffrages exprimés : 13  
- pour : 13

**DÉLIBÉRATION n° B2017/201**

L'an deux mille dix-sept et le 16 novembre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : B. PLANO, F. ROYO, A. PIASER, JP. COMPAGNET, M. SICARD, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACOME, M. MARTIN, E. DUCUING, S. SIMOIS, B. FOURCADE, JP CABOS

**Absents excusés** : H. FORGUES, F. DABEZIES, A. DUCASSE, L. LAGES, JC. CLARENS, J. DEVAUD, N. SALCUNI

**Objet** : Programme « Extension 2017 » commune de Campistrous

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux d'électrification rurale « Alimentation aérienne de la parcelle D152 » pour la commune de Campistrous.

Il est nécessaire de délibérer afin d'approuver le plan de financement ainsi que le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- T.V.A. préfinancée par le SDE .....	600.00 €
- Participation SDE.....	2 400.00 €
- Fonds libres CCPL .....	600.00 €

TOTAL ..... 3 600.00 € TTC

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
- de s'engager à verser la somme de 600 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;

et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 04 DEC. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.